



**ONU HABITAT Comité des représentants  
permanents auprès du  
Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**

Distr. générale  
2 juillet 2021

Français  
Original : anglais

**Comité des représentants permanents auprès  
du Programme des Nations Unies pour  
les établissements humains  
Première réunion à participation non limitée/  
Examen à mi-parcours de haut niveau  
Nairobi, 29 juin–1<sup>er</sup> juillet 2021**

**Textes issus de la première réunion à participation non limitée  
du Comité des représentants permanents aux fins  
d'un examen à mi-parcours de haut niveau**

**Recommandation 2021/1 : Application des résolutions adoptées  
par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour  
les établissements humains à sa première session, en mai 2019**

*Le Comité des représentants permanents*

**a) Application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains à sa première session**

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session<sup>1</sup> ;

2. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport à l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, à sa deuxième session, et au Conseil exécutif sur la mobilisation de ressources financières, dans le cadre d'une stratégie plus large de mobilisation des ressources, afin d'accélérer la poursuite de la mise en œuvre de la résolution 1/2 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, intitulée « Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs »<sup>2</sup>, de la résolution 1/3, intitulée « Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »<sup>3</sup>, de la résolution 1/4, intitulée « Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »<sup>4</sup>, et de la résolution 1/5, intitulée « Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains »<sup>5</sup>, à l'appui du Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 ;

<sup>1</sup> HSP/OECPR.2021/4.

<sup>2</sup> HSP/HA.1/Res.2.

<sup>3</sup> HSP/HA.1/Res.3.

<sup>4</sup> HSP/HA.1/Res.4.

<sup>5</sup> HSP/HA.1/Res.5.

**b) Accroître le renforcement des capacités durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et dans le monde post-COVID-19**

3. *Rappelle* la résolution 1/3 adoptée par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session<sup>6</sup>, dans laquelle l'Assemblée a demandé l'élaboration d'un projet de stratégie de renforcement des capacités, et le paragraphe 3 de la décision 2020/5 du Conseil exécutif<sup>7</sup>, dans lequel le Conseil a décidé d'adopter le projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes<sup>8</sup>, et prend note du paragraphe 4 de la décision 2021/3<sup>9</sup> du Conseil exécutif, dans lequel le Conseil a recommandé d'accélérer la transformation numérique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et la mobilisation de ressources financières, dans le cadre de la stratégie plus large de mobilisation des ressources, afin d'appuyer le développement d'outils novateurs de renforcement des capacités et d'apprentissage ;

4. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, et en particulier de l'accélération de la numérisation de ses outils de renforcement des capacités face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en reconnaissant les limites liées au manque de ressources disponibles à cet effet ;

5. *Prie* la Directrice exécutive d'élaborer un plan pour poursuivre l'ancrage institutionnel du renforcement des capacités en tant que fonction transversale, de continuer l'intégration du renforcement des capacités dans la programmation et l'assurance de la qualité afin d'accroître également l'impact des résultats du plan stratégique, de promouvoir l'innovation et les nouvelles technologies pour le renforcement des capacités, en particulier l'utilisation d'outils et d'approches numériques pour le renforcement des capacités, et de le faire par le biais d'une participation accrue des parties prenantes et au moyen de partenariats, et de présenter le plan au Conseil exécutif pour plus ample examen et approbation éventuelle ;

6. *Prie également* la Directrice exécutive de faciliter le dialogue avec les États membres et les parties prenantes concernées sur la manière d'accroître le financement pour les activités de renforcement des capacités, en particulier, dans les pays en développement et les milieux fragiles, en examinant une variété de sources permettant de financer et de multiplier ces activités et de faire rapport à l'Assemblée d'ONU-Habitat, à sa deuxième session, et au Conseil exécutif sur les mesures prises à cet effet ;

**c) Participation des parties prenantes et adaptation des objectifs de développement durable au niveau local à l'appui de la Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable**

7. *Reconnaît* que dans le contexte marqué par des crises de plus en plus complexes et entremêlées qui menacent de faire dérailler les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, les gouvernements locaux et régionaux sont des acteurs cruciaux pour construire un avenir plus résilient, et prend note de l'importance de faire progresser l'adaptation des objectifs au niveau local et d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de l'Accord de Paris, avec le ferme soutien des gouvernements, le cas échéant ;

8. *Engage* la Directrice exécutive à collaborer étroitement avec les gouvernements locaux et régionaux, par l'intermédiaire des gouvernements le cas échéant, ainsi qu'avec leurs réseaux et associations, et d'autres parties prenantes locales, afin de soutenir leurs efforts en vue d'un redressement durable et inclusif et d'une résilience à long terme ;

9. *Exhorte* la Directrice exécutive à s'engager pleinement dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment en participant au processus d'analyses communes par pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dirigés par les coordonnateurs résidents des Nations Unies au niveau national ;

10. *Engage* la Directrice exécutive, sous réserve de l'approbation par le Conseil exécutif du programme de travail et du budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2022, à soutenir la préparation d'examens locaux volontaires par les gouvernements

<sup>6</sup> HSP/HA.1/Res.3.

<sup>7</sup> HSP/EB.2020/29.

<sup>8</sup> HSP/EB.2020/13/Add.1.

<sup>9</sup> HSP/EB.2021/11.

locaux et régionaux par le biais d'orientations normatives et d'une assistance technique, sur demande, et en établissant des liens avec les examens nationaux volontaires, le cas échéant.

## **Recommandation 2021/2 : Application de la résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023**

*Le Comité des représentants permanents*

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport de la Directrice exécutive sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023<sup>10</sup>, et la note du secrétariat présentant un résumé du rapport d'activité annuel pour 2020 sur la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023<sup>11</sup> ;
2. *Reconnaît* que la pandémie de COVID-19 met en évidence la valeur du plan stratégique, qui constitue à la fois un cadre pour la relance et une feuille de route pour la réalisation des objectifs de développement durable ;
3. *Reconnaît également* les défis associés au suivi de la mise en œuvre du plan stratégique, du cadre de résultats et des moyens de vérification de certains indicateurs ;
4. *Reconnaît en outre* que les fonds extrabudgétaires à des fins spécifiques assignés au Programme sont adéquats et que l'insuffisance des fonds extrabudgétaires à des fins générales a fortement limité la capacité du Programme à réaliser des progrès équilibrés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 et à suivre sa mise en œuvre, et prie la Directrice exécutive de présenter au Conseil exécutif, à sa deuxième session de 2021, un projet de programme de travail bien défini pour 2022 ;
5. *Salue* les efforts déployés par la Directrice exécutive, compte tenu des contraintes financières, pour renforcer la programmation intégrée et les synergies, contribuant ainsi aux différents résultats de l'ensemble du plan stratégique ;
6. *Salue également* les efforts déployés par la Directrice exécutive pour faire face à la pandémie de COVID-19 dans le cadre des activités d'assistance technique et de l'orientation stratégique, de l'analyse et de la contribution à la coordination à l'échelle du système des Nations Unies assurées par le Programme ;
7. *Engage* la Directrice exécutive à continuer d'ajuster et de renforcer l'appui aux États membres pour répondre aux nouvelles vulnérabilités et aux nouveaux risques en termes de résilience et de changements climatiques et pour créer les conditions d'un redressement durable et inclusif face à la pandémie et accélérer les progrès vers la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
8. *Demande* à la Directrice exécutive de renforcer l'analyse des liens entre les activités opérationnelles et normatives du Programme afin d'accroître l'impact de ses travaux sur tous les résultats pertinents du plan stratégique à l'appui d'un relèvement durable et inclusif, et de présenter l'analyse à l'Assemblée d'ONU-Habitat, à sa deuxième session, et au Conseil exécutif pour plus ample examen.

## **Recommandation 2021/3 : Rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial**

*Le Comité des représentants permanents*

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport de la Directrice exécutive sur la préparation du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes<sup>12</sup> ;

<sup>10</sup> HSP/OECPR.2021/2.

<sup>11</sup> HSP/OECPR.2021/INF/2.

<sup>12</sup> HSP/OECPR.2021/3.

2. *Prend note* du paragraphe 17 de la résolution 75/224 de l'Assemblée générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)<sup>13</sup>, et se félicite des remarques formulées par la Directrice exécutive au sujet des préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;

3. *Reconnaît* l'importance d'utiliser les forums régionaux pour le développement durable dans chacune des cinq régions, convoqués par les commissions économiques régionales respectives, dans le but de préparer les contributions à la réunion de haut niveau visant à évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, comme prévu dans la résolution 75/224 de l'Assemblée générale ;

4. *Recommande* que le rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, les dimensions urbaines des débats des forums régionaux pour le développement durable, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial soient alignés stratégiquement pour renforcer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;

5. *Réaffirme* son soutien au processus du Forum urbain mondial et son engagement à fournir une coopération continue aux prochains pays hôtes du Forum, conscient qu'il est un lieu de rencontre incontournable pour les responsables politiques, les dirigeants locaux, les acteurs non gouvernementaux et les spécialistes des établissements humains dans le monde, et recommande que la Directrice exécutive continue de mettre en œuvre l'approche axée sur les résultats du Forum et d'élaborer, lors des sessions du Forum, des documents finaux pragmatiques qui contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes.

### **Recommandation 2021/4 : Dates et ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et dates et ordre du jour de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents**

#### *Le Comité des représentants permanents*

#### **a) Dates et ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

1. *Rappelle* le paragraphe 1 de la décision 1/3 sur les dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session en mai 2019<sup>14</sup>, et note que l'Assemblée a décidé que sa deuxième session se tiendra du 5 au 9 juin 2023 ;

2. *Rappelle également* le paragraphe 7 de la décision 1/3 et recommande que l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat soit le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Président du Comité des représentants permanents.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Élection des membres du Conseil exécutif.
6. Adoption du rapport du Conseil exécutif.
7. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination et les progrès réalisés dans l'application des résolutions adoptées lors de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

<sup>13</sup> A/RES/75/224.

<sup>14</sup> A/74/8.

8. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
9. Forum urbain mondial.
10. Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
11. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.
12. Adoption du rapport de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
13. Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
14. Élection des membres du Bureau.
15. Questions diverses.
16. Clôture de la session.

**b) Dates et ordre du jour de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents en vue de préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

3. *Décide* que le Comité des représentants permanents tiendra sa deuxième réunion du 29 mai au 2 juin 2023 en vue de préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;

4. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents en vue de préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat sera le suivant :

1. Ouverture de la réunion :
  - a) Questions d'organisation ;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents en vue de préparer la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
2. Adoption du rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa première réunion à participation non limitée.
3. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains :
  - a) Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ;
  - b) État de préparation du prochain plan stratégique par le Conseil exécutif ;
  - c) Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.
4. État d'avancement des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
5. Préparation des résolutions, déclarations et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session, y compris les dates et l'ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
6. Élection des membres du Bureau.
7. Projet de résumé du Président.
8. Questions diverses.
9. Clôture de la session.

5. *Prie* la Directrice exécutive de renforcer la coopération avec les États membres dans la préparation et la réalisation des futurs examens à mi-parcours de haut niveau du Comité des représentants permanents, conformément au règlement intérieur pertinent.

**Décision 2021/1 : Élection des membres du Bureau du Comité des représentants permanents pour la période 2021–2023**

*Le Comité des représentants permanents*

*Décide* d'élire parmi ses membres, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, pour un mandat commençant à la fin de la première réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau de 2021, le nouveau Bureau du Comité, comme suit :

Président(e) :	Pakistan (États d'Asie-Pacifique)
Vice-président(e) :	République-Unie de Tanzanie (États d'Afrique)
Vice-Président(e) :	Colombie (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
Vice-Président(e) :	(poste vacant) (États d'Europe occidentale et autres États)
Rapporteur(e) :	(poste vacant) (États d'Europe orientale).